

**DELIB 25-2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 28 juin 2024 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 24/06/2024

Date d'affichage : 24/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et le vingt et huit juin à 19h02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC et Maud FLAMANT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à M. Paul SALVAN, M. François MONTAGNE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

Absents : Mme. Marie-Pascale PRADES

Retards : M. Jean-Michel MAUREL arrivée à 19h11 pour la délibération 15-2024

Secrétaire de séance : M. Manuel GONCALVES

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT SALLE ROGER FABRE

M. le Préfet a demandé à l'ensemble des communes de faire délibérer les plans de financement des projets faisant l'objet de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Il convient donc de délibérer le plan de financement présenter lors du conseil du 27 septembre 2023.

Nom de la collectivité : Commune de Viviers-Lès-Montagnes			
Intitulé du projet : Réhabilitation énergétique de la salle omnisport communale			
Coût estimatif de l'opération			
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Maitrise d'œuvre	27 500,00€		
Diagnostic	2 000,00 €		
Démolition-désamiantage	58 321,00 €		
Couverture-bardage	204 826,00 €		
ITE	104 773,60 €		
Climatisation	80 550,46 €		
Electricité	15 080,79 €		
Panneaux Photovoltaïque	133 000,00 €		
SPS	5 465,00 €		
Imprévus	51 348,21 €		
Coût HT	655 365,06 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -DETR ou DSIL	Sollicité	131 073,01 €	20%
CCSA Fonds de concours sport	Acquis	12 125,33	2%
Conseil départemental	Acquis	131 073,01 €	20%
Autres : Agence Nationale des Sports	Acquis	220 000,00 €	33%
Sous-total		494 471,35 €	75%
Autofinancement		160 893,71 €	25%
Coût HT		655 365,06 €	100%

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
Manuel GONCALVES

